



REOUVERTURE DES ECOLES – INFOS PARENTS

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Après les annonces gouvernementales il y a quelques jours, la commune se retrouve en première ligne du déconfinement, avec la réouverture progressive des écoles à compter du jeudi 14 mai.

Dans ce délai contraint, nous avons engagé un travail intense avec l'ensemble de la communauté éducative. Elus, services communaux, enseignants, associations de jeunesse, représentants de parents d'élèves... tous mobilisés pour faire face à cette situation sans précédent.

Cette reprise de l'école appelle des solutions équilibrées, qui prennent en compte les contraintes de chacun, mais en même temps les efforts de tous afin que l'essentiel soit préservé : la sécurité des enfants et de tous les adultes qui interviennent auprès d'eux.

La mise en place la plus progressive possible de cette organisation est notre meilleur atout. Avec moins d'enfants dans un premier temps, en faisant évoluer l'organisation au fil du temps et de l'expérience acquise. Peut-être d'abord avec les enfants des familles qui n'ont pas d'autres solutions ou qui pensent que cela est devenu indispensable, pour des raisons diverses, toutes respectables.

La commune contribuera à favoriser l'enseignement à distance et l'encourage pour encore quelques temps, dans les familles pour lesquelles cette expérience se déroule bien. Là aussi, la décision revient aux parents et en toute liberté.

Cette mobilisation repose ainsi sur un nombre très important d'agents, en appui des enseignants, afin de préparer les sites scolaires et périscolaires. Les associations de jeunesse de La Hague sont aussi mobilisées aux côtés de la commune et des équipes enseignantes : Familles rurales, Flotonn'Hag, HVL, MJVA, Phare, Vitanim'hag...

Ce guide pratique vous est destiné, afin de vous aider à vous projeter au mieux dans cette organisation inhabituelle. Vous constaterez différentes possibilités vous permettant de poser vos questions complémentaires. Elles recevront systématiquement une réponse de la commune.

Avec toute notre attention,

Yveline DRUEZ

Maire de la Hague

Jérôme BELHOMME

Adjoint à l'éducation



L'organisation des temps...

Maintien de la semaine habituelle avec classe tous les jours sauf le mercredi après-midi.

Au niveau des horaires :

- Horaires communiqués par chaque école pour coller aux spécificités des sites.
- Pause de midi légèrement allongée permettant d'ouvrir plus de services de restauration avec des effectifs allégés à table pour la distanciation physique.
- Pour soutenir l'enseignement à distance assuré par les enseignants, le temps d'enseignement à l'école est réduit d'une heure chaque après-midi. Les enfants présents dans les écoles passent sous responsabilité communale. Ils pourront dès lors repartir ou glisser vers l'accueil collectif. Le retour à la maison est encouragé à chaque fois que possible.

Les dates pour une reprise progressive :

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Pour les TPS et PS
Jeudi 14 mai	Du lundi 18 mai	Lundi 25 mai	Lundi 25 mai ou Mardi 2 juin
GS / CP / CM2 uniquement	CE2 / CM1 en plus des enfants de la semaine précédente	MS / CE1 en plus des enfants des 2 premières semaines	Les TPS/PS feront l'objet d'une étude particulière pour la date et les conditions de reprise. Information des familles le lundi 18 mai

Les adaptations pour le retour progressif à l'école et l'application des mesures de distanciation :

- Des groupes de 15 enfants au maximum en élémentaire.
- Des groupes de 10 enfants au maximum en maternelle.

Comme convenu avec l'Inspection Académique, à partir de ces seuils, la commune interviendra avec des moyens humains, en appui des enseignants, pour diminuer les groupes, en proposant d'autres activités aux enfants. L'alternance sera organisée avec les enseignants.

L'accueil des enfants des personnels impliqués dans la gestion de la crise perdurera quand cela est nécessaire comme le prévoit la loi (personnels soignants, forces de l'ordre, enseignants, personnels médico-sociaux, personnel de la commune).

Les accueils périscolaires seront maintenus pour les besoins indispensables des familles :

- Le matin à partir de 7h30.
- En fin de journée jusqu'à 18h30.
- Le mercredi, dans la foulée du temps scolaire et jusqu'à 18h30.

La participation financière habituelle sur ces temps périscolaires sera appliquée.

Les TAP sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.



Le protocole sanitaire...

Un protocole sanitaire national propose des règles communes, avec des déclinaisons que nous effectuons, site par site, en concertation avec les enseignants et les intervenants périscolaires. Il est articulé autour de 5 axes :

- Le maintien de la distanciation physique.
- L'application des gestes barrières.
- La limitation du brassage des élèves.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.
- La formation, l'information et la communication.

Les enfants bénéficieront de différentes formes de sensibilisation aux gestes barrière sur le temps scolaire comme périscolaire. Le respect des gestes barrière sera poursuivi en permanence avec les enfants, même s'il est avéré et rappelé dans le protocole sanitaire national, que leur respect strict s'avère difficile, d'autant plus avec de jeunes enfants.

Protections individuelles :

- Tous les enseignants et les adultes intervenant auprès des enfants, sont dotés par la commune de masques et de visières.
- Le protocole national proscrit le port du masque pour les enfants de maternelle. Il n'est pas conseillé en élémentaire, mais possible si les enfants sont en mesure de le porter selon les règles d'usage. Avis du médecin nécessaire en cas d'enfant porteur d'une pathologie.

Protections collectives :

- La commune a nommé un agent par site, Référent du Protocole d'Hygiène (RPH). Chaque agent a fait l'objet d'une formation interne. Il est chargé de faire appliquer des règles d'hygiène et d'entretien strictes, avec plusieurs tournées de nettoyage dans une journée notamment sur les « surfaces contact » (poignées, interrupteurs, rampes, chasses d'eau, etc.). Les locaux seront aérés régulièrement. Ces agents sont appuyés par le service Hygiène et sécurité de la mairie.
- La commune équipera chaque classe de solutions hydroalcooliques avec un usage encadré par un adulte. Le lavage des mains sera répété à plusieurs reprises dans la journée. Les écoles seront dotées en permanence de savon, essuie-mains, etc.

A l'arrivée à l'école ou pour le départ :

Vous pourrez constater l'usage d'ouvertures différentes pour accéder à l'école et/ou des marquages au sol permettant le respect des mesures barrières en attendant d'être appelé par un enseignant. Il vous est demandé de respecter les horaires annoncés par les écoles et de ne pas générer de regroupements de personnes devant les différents points d'accès. Merci de ne pas entrer dans les locaux, sauf après y avoir été invité par les enseignants.

**Aménagement des locaux :**

Les locaux ont été équipés d'une signalétique permettant aux enfants de bénéficier de rappels des gestes barrière, méthode de lavage des mains, etc. Les sens de circulation sont matérialisés lorsque c'est nécessaire afin de réduire le brassage des enfants. En classe et au restaurant scolaire, les tables ont été repositionnées pour garantir la distanciation. Les cours d'écoles ont parfois été divisées ou les horaires de récréation adaptés. Pour les situations de sieste, une distanciation sera mise en place entre les couchettes.

La vie en classe ou au périscolaire :

Les activités seront de fait adaptées afin de respecter les mesures sanitaires. Les enseignants et autres encadrants adapteront leur positionnement auprès des enfants. L'usage individuel de matériel pédagogique sera recherché en permanence, comme la vigilance concernant les objets pouvant circuler entre l'école et la maison. A cet égard nous demandons votre attention concernant le contenu du cartable de votre enfant. Il conviendrait d'étiqueter son contenu et de ne conserver que le nécessaire. Les activités et sorties de classes collectives (natation, spectacles, etc.), qui plus est avec transports, sont supprimées jusqu'à nouvel ordre.

Restauration :

Le nombre de places réduit au restaurant pour respecter la distanciation, va nécessiter une gestion différente des services, adaptée à chaque site scolaire.

Autres mesures mises en place par la commune...

Assistance aux écoles : déploiement d'un agent en appui quotidien de chaque équipe enseignante en élémentaire. Adaptation du nombre d'ATSEM en maternelle selon l'évolution des effectifs.

Appui à « l'école à la maison » :

- Aide en matériel numérique. Possibilité de bénéficier d'un prêt de tablette par la commune.
- Besoin d'un conseil en informatique. Contactez les animateurs de Cap Numérique au 02.33.87.58.10.

Les transports scolaires collectifs seront maintenus, avec des règles de distanciation (1 siège sur 2). Il est préconisé de différer l'usage des transports, pour toutes les familles qui peuvent disposer d'une autre solution. L'usage du car scolaire fera l'objet d'un signalement au préalable auprès de la commune SVP (education@lahague.com). La commune maintiendra les accompagnateurs même en effectifs enfants réduits.



Une mobilisation de tous indispensable...

Parents : en cas de symptôme(s) repéré(s) à la maison, concernant votre enfant ou un membre de la famille, maintenez vos enfants scolarisés à la maison, informer les écoles, la mairie et contacter votre médecin. Plus généralement, la prise de température quotidienne s'avère extrêmement utile pour conforter le travail de prévention. En cas de symptôme de fièvre, contactez votre médecin.

A l'école : en cas de repérage de symptôme(s) (toux, maux de gorge, fatigue subite, essoufflement, troubles digestifs, avec ou sans fièvre), votre enfant sera doté d'un masque et accueilli dans une pièce spécifique. Vous serez aussitôt contacté pour la prise en charge de votre enfant. Votre médecin pourra décider des modalités sanitaires, notamment le dépistage. Votre enfant pourra revenir en classe après avis du médecin. En cas de test positif, les modalités de dépistage des cas contacts et d'évictions seraient définies par les autorités sanitaires et l'Education nationale. Des mesures adaptées seraient prise à l'échelle de l'école, concernant les personnes et la désinfection spécifique des locaux.

Préparer son enfant :

Si votre enfant reprend l'école, vous pouvez aborder avec lui de manière simple le changement de contexte qu'il va découvrir. N'hésitez pas à insister sur la fonction des gestes barrières et leur importance dans la prévention. Rendez-vous sur le site internet de La Hague, vous y trouverez dès mercredi des ressources pour échanger avec les enfants sur la question du virus.

Une organisation qui pourra évoluer dans le temps...

La commune proposera à tous les acteurs éducatifs des points d'évaluation réguliers, par site, puis au niveau communal, afin de nous adapter en permanence aux éventuels nouveaux besoins repérés.

En plus du travail important de communication des directeurs d'école auprès des familles, la commune vous tiendra informés de ces évolutions, de manière régulière. Nous mobiliserons les outils de communication que vous connaissez, et le mail sera privilégié, vous permettant ainsi de disposer des informations avec assurance.

Des questions complémentaires...

- N'hésitez pas à contacter la mairie au 02.33.01.53.33.
- Par mail : education@lahague.com
- Numéro vert : 0800 840 808